

# ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.

en faillite

Communiqué des curateurs

## Numéro 18 : Appel à candidature pour une acquisition de créances

Les curateurs de Espirito Santo International S.A., en faillite (« ESI ») se proposent de céder des créances d'une valeur nominale totale de € 63,9 millions sur une société de titrisation de droit luxembourgeois. Les créances sont représentées par des instruments émis en 2012 avec une durée de 49 ans et les intérêts éventuels y rattachés.

La cession sera soumise à l'approbation préalable du tribunal de la faillite. Elle comprendra le paiement intégral d'un prix fixe et définitif sur un compte de la faillite au moment de la signature du contrat. Aucune garantie ne sera donnée par les curateurs, ni sur le débiteur, ni sur la créance. Le contrat de vente exclura tout recours sur les curateurs respectivement sur ESI. La cession se fait au risque de l'acquéreur.

Les curateurs invitent toutes les personnes intéressées par l'acquisition de ces créances et remplissant les conditions ci-dessous à poser leur candidature par lettre recommandée à l'adresse de la liquidation reprise sur ce site.

Le candidat acquéreur devra démontrer par des documents probants son indépendance du Groupe Espirito Santo, sa solvabilité, son honorabilité, ainsi que son expérience et ses compétences techniques pour ce genre d'opérations.

Le candidat acquéreur devra confirmer son respect des dispositions de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et remettre - avec sa candidature - un dossier permettant de vérifier l'origine des fonds qu'il veut investir et l'identité de ses dirigeants et bénéficiaires économiques.

La sélection des candidatures reçues se fera par les curateurs sous la supervision du tribunal de la faillite. Les candidats retenus recevront des informations supplémentaires sur le débiteur et sur les créances cédées après signature d'un engagement de confidentialité.

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 30 novembre 2017.

Le tribunal de la faillite et les curateurs se réservent tous droits pour annuler le présent processus à tout moment et sans explications supplémentaires.

Par la remise de leur candidature, les candidats acquéreurs renoncent à tout droit généralement quelconque sur la masse de la faillite de ESI et/ou sur les curateurs qui pourrait naître du présent appel à candidature et des suites qui y sont données.

Luxembourg, le 17 octobre 2017

Les curateurs

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME